

mencer par congédier les conservateurs. N'est-ce pas là des paroles déplorables? A-t-on l'intention d'imposer silence à la gauche, de crainte que quelques-uns de nos amis ne soient mis à la porte sous le prétexte qu'ils nous auraient fourni des renseignements? Pour ma part, je déclare n'avoir jamais demandé ni reçu un mot ni un chiffre d'un fonctionnaire du présent gouvernement. Je ne voudrais pas me renseigner à une pareille source. Cependant, si je le faisais, je ne serais pas plus coupable que des députés de la droite l'ont été lorsqu'ils siégeaient sur les banquettes de l'opposition. Je déclare que ces paroles étaient déplorables, si celui qui les a prononcées se proposait d'imposer silence à l'opposition de crainte que ses amis qui font partie du service civil ne subissent quelque insigne châtement en expiation de délits imaginaires. Le ministre se trompe s'il espère nous fermer la bouche au moyen de ces menaces. Ces menées politiques de la part de fonctionnaires publics sont déplacées et le pays les réprouvera. Celui qui entre au service de l'Etat, s'engage à travailler pour tout le pays et non pour un parti seulement. Il n'a pas le droit de faire payer par le public le temps qu'il consacre à la préparation de brochures électorales qui seront répandues parmi la population. Nous avons raison de demander de retrancher du crédit le chiffre de ces appointements et, ou je me trompe fort, ou cette motion sera soumise à la Chambre et le ministre en entendra parler de nouveau avant que l'incident soit clos.

M. INGRAM : Je serais curieux de savoir ce que le ministre des Douanes pense de la déclaration suivante du ministre du Commerce (sir Richard Cartwright) :

Lorsque les membres du service civil à la solde des deux partis interviendront de propos délibéré dans les élections dans le but de favoriser une faction politique, ils seront censés mettre leur sort en jeu et devront subir les conséquences de leur conduite. Le bon sens de la population de ce pays, son sentiment inné de l'équité, n'excuseront pas seulement le gouvernement de faire un exemple, ils exigeront de lui qu'il fasse prompt justice.

J'infère de ces paroles que le fonctionnaire public qui prépare un manifeste électoral fait un acte repréhensible dont il doit subir les conséquences. Le ministre des Douanes avoue qu'au moins une partie de cette brochure électorale est l'œuvre de M. Bain.

M. HEYD : Que l'honorable député (M. Ingram) me permette de lui dire que je ne crois pas que le ministre soit allé jusque-là.

M. SPROULE : A l'ordre ! Le ministre des Douanes peut répondre lui-même.

M. HEYD : Je reprendrai mon siège si le représentant d'Elgin-est (M. Ingram) l'exige. Dans l'intervalle, que le député de Grey-est (M. Sproule) se tienne coi. Si j'ai bien compris, le ministre a dit que cette brochure

renfermait des calculs préparés par M. Bain. Il y a tout un monde de différence entre cette déclaration et l'assertion de l'honorable député (M. Ingram).

M. INGRAM : Je suis surpris de voir que le représentant de Brant-sud (M. Heyd) est obligé d'élever la voix, lorsque le ministre des Douanes est à ses côtés. Est-il vrai que le ministre soit incapable de se défendre devant la Chambre? Faut-il faire venir quelqu'un du comté de Brant pour déclarer que M. Bain lui a dit telle et telle chose et que, conséquemment, ce dernier n'est pas coupable? Qu'on se présente devant un tribunal un défendeur qui déclare que l'accusé a protesté de son innocence et que ce témoignage doit être accepté comme probant. L'honorable député est peu au courant de la preuve permise devant une cour de justice, s'il n'a pas d'autre moyen de défense qu'une déclaration semblable.

Je citerai maintenant un extrait tiré de la page 27, Série n° 3 :

Le comité des comptes publics est l'instrument qui permet d'obtenir des renseignements; cependant, ainsi que l'a démontré le ministre des Finances dans un discours qu'il a prononcé vers la fin de la dernière session, les séances de ce comité au cours de la session ont tourné au burlesque.

Qu'on me permette de dire que personne n'a plus contribué à ce résultat que le ministre des Finances.

Il fut impossible de réunir tant soit peu régulièrement les membres conservateurs du comité qui n'a absolument rien fait. Pourtant, ils ont rendu témoignage à l'esprit de justice et à l'impartialité du président libéral du comité en adoptant un vote de remerciements à son adresse.

Je ferai observer au ministre des Finances que, si ce fonctionnaire a participé à la préparation de ce pamphlet qu'on répand parmi le public, il a trempé dans cette accusation formulée contre le comité des comptes publics.

J'ajouterai qu'il est d'usage que les ministres assistent aux séances de ce comité. Chaque fois qu'un témoin est assigné, si les ministres craignent des révélations de sa part, ils sont les premiers à lui dire: vous n'êtes pas tenu de répondre à cette question. Le ministre des Finances a mainte et mainte fois commis la faute de demander aux témoins de ne pas répondre aux questions des membres du comité. A la présente session, nous avons souvent entendu le chef de l'opposition demander au leader du gouvernement à quelle date se réunirait le comité des comptes publics, et, bien que les Chambres soient réunies depuis le 12 mars, nous sommes rendus au 24 avril et le comité n'a pas encore tenu une seule séance.

M. WADE : Que l'honorable député me permette de dire un mot. Je suis président du comité des comptes publics. Depuis que nous nous sommes réunis dans le but de